

Séance du conseil d'administration du CGDIS du 27 mars 2025

La réunion du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 3 engagements, 6 départs, 4 avancements et promotions et 4 réductions de la période d'initiation.

Par la suite une discussion sur l'organisation actuelle du **service Télélalarme** et les répercussions sur les services de secours a été entamée. Certaines des adaptations envisagées se sont pas supportées par tous les acteurs et nécessitent d'avantage d'échanges.

Suite au nouvel accord salarial et vu une augmentation importante de l'engagement des volontaires, le CGDIS se prépare à une augmentation des dépenses au cours de l'année 2025. Vu le fait que certaines recettes vont également connaître une hausse, le conseil d'administration a approuvé un **budget ajusté** pour l'exercice 2025 qui se trouve en équilibre.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Medernach	Chef CIS
Steinsel-Walferdange	Chef CIS
Steinsel-Walferdange	Chef CIS adjoint

Ainsi que les nominations :

CIS	Fonction
Steinsel-Walferdange	Chef CIS
Berdorf	Chef CIS adjoint

Aux fins d'être en mesure d'assurer les formations en matière de sauvetage aquatique, tant pour les pompiers volontaires que professionnels, le conseil d'administration a approuvé une **convention** à conclure avec le « **Artert Lycée Redange** » en vue de la mise à disposition de leur piscine.

Un **avenant au contrat de louage pour bien immeubles**, conclu entre le CGDIS et l'administration communale de Hesperange, est approuvé.

Le mandat du délégué représentant le conseil d'administration du CGDIS devant le **Conseil de discipline** est prolongé pour une durée de 3 années.

Vu le fait que les **sirènes d'alertes**, faisant partie intégrante du programme LU-Alert, se trouvent soit sur des infrastructures communales, étatiques ou privées, une analyse y relative a été faite et un mode de gestion équitable des responsabilités et frais liées à l'exploitation, proposé. C'est ainsi que le conseil d'administration a mandaté le CGDIS de procéder à la mise en vigueur de projet.

Dans un souci de rapprocher les grades opérationnels des pompiers volontaires d'avantage aux grades opérationnels des pompiers professionnels, pour lesquels l'avancement s'oriente au développement de la carrière, **le règlement de nomination aux emplois opérationnels et managériaux et aux grades fonctionnels** a connu une révision. Lors de la présentation du document on a souligné le fait que la nouvelle version présente une facilité à la lecture.